



PARTI BRETON

STROLLAD BREIZH

En apportant votre soutien au Parti Breton, quel que soit son montant, vous nous donnez les moyens d'agir chaque jour pour défendre vos convictions et vos valeurs.

Votre don, c'est de l'action !

OUI, je veux soutenir l'action du Parti Breton via un don de :

20,00 € 40,00 € 60,00 € 100,00 € Autre : €

Nom / **Anv** :

Prénom / **Anv-bihan** :

Adresse postale / **Chomlec'h** :

Code postal / **Kod-post** : Ville / **Kêr** :

Téléphone / **Pellgomz** :

Courriel / **Postel** :

Merci de votre soutien :

- Par **chèque** à l'ordre de notre association de financement **AN TEMZ**, à renvoyer à "Parti Breton, BP 15, 35730 Pleurtuit". *(vous pouvez étaler votre versement en plusieurs fois)*
- Par virement à AN TEMZ.
Coordonnées bancaires: 15589-56902-04680534540-20

Votre don est défiscalisable. Par exemple, pour 100 € donnés aujourd'hui, vous bénéficierez d'une déduction d'impôts de 66 € l'année prochaine, votre don ne vous coûtera que 34€. Vous recevrez votre bon de défiscalisation en mars ou avril de l'année suivante.

Sauf demande explicite de votre part en cochant cette case, tout don supérieur ou égal au montant d'une adhésion (40 euros) sera considéré comme une adhésion pour l'année civile en cours (offrant la même déduction fiscale).

Conformément à la loi du 11 mars 1988, les dons des personnes physiques sont plafonnés à 7500 € par an pour l'ensemble des partis politiques et les dons effectués par des personnes morales sont interdits.